Arrêté n°20211 06 portant numérotation de voiries

Le Maire de la Commune de JUGON LES LACS COMMUNE NOUVELLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2213-28, Vu l'article R 610-5 du Code Pénal

Considérant que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que seul le Maire peut prescrire ;

ARRETE

Article 1 :
Sur les voies de la Commune, les numérotations sont arrêtées comme ci-dessous :

Numéro de voie	Extension	Libellé	Références cadastrales
3		GRANDE RUE	220084301AA0030
9		GRANDE RUE	220084301ZP0085
17		GRANDE RUE	220084301ZP0241
14		IMPASSE CHANTELOUP	220084301ZL0239
2		IMPASSE DE L'EGLISE	220084301AA0105
14		IMPASSE DE LA LANDE DU TERTRE	220084301ZL0278
16		IMPASSE DE LA LANDE DU TERTRE	220084301ZL0287
4		IMPASSE DU PETIT BOIS	220084301AA0168
18		LA GRANGE	220084301ZP0082
1		LA GUERINAIS	220084301ZE0093
		LA GUERINAIS	220084301ZE0157
7		LA GUERINAIS	220084301ZE0095
6		LA TOUCHE	220084301ZM0101
8		LA TOUCHE	220084301ZM0096
16		LE CLOS MAY	220084301ZC0070
3		LE TERTRE	220084301ZL0245
1		LES CLOS	220084301ZK0038
6		LIEU DIT LA DEHETIERE	220084301ZK0022
9		LIEU DIT LA DEHETIERE	220084301ZI0093
21		LIEU DIT LA VILLE GUILLAUME	220084301ZI0067
3		PEYROUSE	220084301ZO0106
6		PEYROUSE	220084301ZN0085
4		RUE DE LA FORET	220084301AA0070
10	В	RUE DE LA HUNAUDAYE	220084301AA0123

9	RUE DE LA SCIERIE	220084301AA0170
4	RUE DES LOGES	220084301ZP0335
1	RUE DU PARC	220084301ZL0159
20	RUE DU PARC	220084301AA0049

Article 2:

Le présent arrêté sera adressé à :

• Le service National des adresses du Groupe LA POSTE.

Chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

A JUGON LES LACS COMMUNE NOUVELLE, le .0.9 /12 / 2022

Le Maire

JUGON, LISA ACCS

MANUNE NOUVELLE

TO THE PROPERTY OF THE PROPE

Eic Moisan b